

* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 8 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2019 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifié-es Cpe PsyEN Classe normale <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	119 € (14,9€) 41 €	119 € (14,9€) 41 €	147 € (18,4€) 50 €	175 € (21,9€) 60 €	180 € (22,5€) 62 €	184 € (23,0€) 63 €	194 € (24,3€) 66 €	207 € (25,9€) 71 €	220 € (27,5€) 75 €	236 € (29,5€) 81 €	252 € (31,5€) 86 €
Biadmissibles <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>			152 € (19,0€) 52 €	179 € (22,4€) 61 €	189 € (23,7€) 65 €	196 € (24,5€) 67 €	206 € (25,8€) 71 €	220 € (27,5€) 75 €	237 € (29,7€) 81 €	252 € (31,5€) 86 €	262 € (32,8€) 90 €
Certifié-es Cpe PsyEN Hors classe <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	217 € (27,2€) 74 €	232 € (29,0€) 79 €	247 € (30,9€) 84 €	266 € (33,3€) 91 €	283 € (35,4€) 97 €	298 € (37,3€) 102 €					
Agrégé-es Classe normale <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	140 € (17,5€) 48 €	140 € (17,5€) 48 €	172 € (21,5€) 59 €	204 € (25,5€) 70 €	217 € (27,2€) 74 €	230 € (28,8€) 79 €	245 € (30,7€) 84 €	263 € (32,9€) 90 €	281 € (35,2€) 96 €	298 € (37,3€) 102 €	310 € (38,8€) 106 €
Agrégé-es Hors classe <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	281 € (35,2€) 96 €	298 € (37,3€) 102 €	310 € (38,8€) 106 €			332 € (41,5€) 113 €	344 € (43,0€) 117 €	362 € (45,3€) 124 €			
Certifié-es Cpe PsyEN Classe exceptionnelle <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	263 € (32,9€) 90 €	277 € (34,7€) 95 €	292 € (36,5€) 100 €	312 € (39,0€) 107 €		334 € (41,8€) 114 €	346 € (43,3€) 118 €	363 € (45,4€) 124 €			
Agrégé-es Classe exceptionnelle <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	312 € (39,0€) 107 €					334 € (41,8€) 114 €	346 € (43,3€) 118 €	363 € (45,4€) 124 €	363 € (45,4€) 124 €	378 € (47,3€) 129 €	398 € (49,8€) 136 €
Chaires supérieures <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	251 € (31,4€) 86 €	265 € (33,2€) 91 €	278 € (34,8€) 95 €	294 € (36,8€) 100 €	310 € (38,8€) 106 €	332 € (41,5€) 113 €	344 € (43,0€) 117 €	362 € (45,3€) 124 €	Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps de travail.		

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus	Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH...) : 39 €
Contractuel-les - MA	40 € (5,0€)	70 € (8,8€)	100 € (12,5€)	130 € (16,3€)	150 € (18,8€)	170 € (21,3€)	190 € (23,8€)	Situations exceptionnelles : contacter le trésorier académique.
Coût réel après crédit d'impôt	14 €	24 €	34 €	45 €	51 €	58 €	65 €	Cotisation minimale : 39 €

Pension BRUTE mensuelle	Inf. à 1681 €	de 1681 à 1880 €	de 1881 à 2060 €	de 2061 à 2250 €	de 2251 à 2440 €	de 2441 à 2630 €	de 2631 à 2810 €	de 2811 à 3000 €	de 3001 à 3190 €	de 3191 à 3370 €	de 3371 à 3560 €	3561 € et plus
Retraité-es Pensionné-es <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	67 € (8,4€) 23€	86 € (10,8€) 30€	94 € (11,8€) 32€	103 € (12,9€) 36€	113 € (14,2€) 39€	122 € (15,3€) 42€	131 € (16,4€) 45€	140 € (17,5€) 48€	149 € (18,7€) 51€	158 € (19,8€) 54€	167 € (20,9€) 57€	176 € (22,0€) 60€

ATTENTION : le tableau pour les retraité-es/pensionné-es mentionne les pensions brutes et non nettes (voir sur votre avis de pension de janvier 2018).

Mài : 11/11/2018

Autres situations et cotisations non calculées dans ce barème :

- Montant : 10 € + 0,363 x indice brut de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).

- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).

Consulter le site du SNES-FSU : www.snes.edu et cliquer sur "Adh rez au SNES"



@snesfsu



MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

[illegible]

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

Paie ment : ☒ récurrent ou ☐ unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

à :
Le :
SIGNATURE :

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547